

**L'hon. M. Fulton:** Je ne pense pas que la peine capitale ait le moindrement à voir au crédit à l'étude, monsieur le président.

**M. Drysdale:** Si je ne m'abuse, monsieur le président, nous en sommes au crédit 159. Lorsque l'honorable député de Skeena a parlé, il semble s'être laissé aller au gré des flots et du vent et m'a donné l'impression qu'il en était au crédit 160; or mes questions intéressent le crédit 160. On a parlé longuement des pénitenciers, de leur fonctionnement, etc.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, les exécutions ne se font pas dans les pénitenciers. Je ne pense pas que le crédit à l'étude ait quelque chose à voir avec la peine capitale.

**M. Drysdale:** Monsieur le président, permettez-moi de poser mes questions, vous pourrez ensuite juger si elles sont pertinentes.

**L'hon. M. Fulton:** Elles ne peuvent l'être si elles ont trait à la peine capitale; c'est mon avis, monsieur le président.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, l'honorable député qui vient d'essayer de placer une observation est nouveau à la Chambre et nous savons tous qu'il est sincère. A mon avis, vous devriez au moins lui permettre de poser ses questions; de la sorte, vous pourriez en juger, sans qu'il soit réduit au silence par le ministre.

**M. Drysdale:** Monsieur le président, j'ai bien l'impression de ne pas être dans le droit chemin à être ainsi aidé par l'honorable député d'Essex-Est; cependant en dépit de l'assistance offerte, je voudrais poser mes questions pour que vous puissiez décider si elles sont pertinentes au crédit à l'étude.

Je voulais d'abord obtenir certains renseignements s'appuyant sur les faits au sujet du coût moyen d'une pendaison et savoir s'il s'agit d'une question purement fédérale ou relevant du domaine provincial.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question parce que, je le répète, la peine capitale n'est pas exécutée dans les pénitenciers fédéraux. Je ne puis donc donner suite à la question qui ne se rattache d'ailleurs pas au crédit à l'étude.

**M. Drysdale:** A titre de question supplémentaire, monsieur le ministre, pourrais-je savoir si on étudie...

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, je regrette, mais je vous proposerais...

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Il me semble que le député de Burnaby-Richmond a reçu une réponse du ministre de la Justice, [M. Drysdale.]

qui a déclaré que la question n'est pas de son ressort. Elle n'est donc pas pertinente lors de l'étude du crédit dont nous sommes saisis.

**M. Roberge:** Monsieur le président, je suis heureux de constater que le ministre n'est pas un bourreau. Je voudrais reprendre, à propos du crédit à l'étude, le sujet des observations que j'ai formulées lors de l'examen du poste 150. Le poste 159, comporte des allocations aux sociétés agréées de secours aux prisonniers. Le montant prévu pour cette année est de \$75,000, au lieu de \$60,000 l'année dernière. Voici ma question: s'agit-il des mêmes sociétés que le ministre a déjà mentionnées à propos du crédit 150?

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, nous nous proposons de verser cette année \$75,000 aux sociétés agréées de secours aux prisonniers, en comparaison de \$60,000 l'année dernière. Ce poste de \$15,000 comporte une augmentation, ainsi que celui de \$10,000 dont nous avons parlé plus tôt, ce qui représente au total une augmentation de \$25,000. Les organismes auxquels ces subventions sont versées en vertu du crédit relatif aux pénitenciers sont les suivants: la *John Howard Society*, de Colombie-Britannique, la *John Howard Society*, de l'île de Vancouver, la *John Howard Society*, de l'Alberta, la *John Howard Society*, de la Saskatchewan, la *John Howard Society* et l'*Elizabeth Fry Society*, du Manitoba, la *John Howard Society*, de l'Ontario, la Société d'Orientation et de Réhabilitation, de Montréal, le Service de Réadaptation sociale, de Québec, le Service catholique de réadaptation, de Montréal, la *John Howard Society*, du Nouveau-Brunswick, la *John Howard Society*, de la Nouvelle-Écosse, la *John Howard Society*, de St-Jean (T.-N.), le Service d'aide aux prisons de l'Armée du salut, l'*Elizabeth Fry Society*, de Kingston, et la *John Howard Society*, de Québec.

**M. Winch:** Monsieur le président, je ne vais certes pas demander au ministre ce qu'il pense de la peine capitale, mais il y a une question que j'aimerais lui poser. Si mes renseignements sont exacts, le gouvernement de la Saskatchewan aurait informé le ministre qu'à l'avenir il ne permettrait pas la peine capitale dans les institutions pénales de cette province. Si ce renseignement est exact, quelle est la décision du ministre concernant l'utilisation des pénitenciers à cette fin? La Saskatchewan sera-t-elle une province où l'on pourra raisonnablement tabler sur une commutation de peine?

**L'hon. M. Fulton:** Je suis vraiment incapable de répondre à cette question, car le cas ne s'est pas présenté, et, comme je l'ai